

PROJET DE CONTRÔLE ET DE DÉTECTION DE LA CHÂTAIGNE D'EAU DANS LA RIVIÈRE YAMASKA EN 2019 et 2020



CONTEXTE

La châtaigne d'eau est une espèce exotique envahissante. Elle a été signalée la première fois dans un cours d'eau au Québec en 1998. Elle essime rapidement dans des milieux riches en nutriments, peu profonds et où le courant est faible. Les impacts causés aux cours d'eau par cette espèce sont importants : elle bloque le passage de la lumière, abaisse le taux d'oxygène dans l'eau, rivalise avec les espèces indigènes et nuit à la pratique de la pêche, rapporte le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À l'automne 2018, la présence de la châtaigne d'eau a été détectée dans la rivière Yamaska dans le secteur de la municipalité de Saint-Damase, près de l'embouchure de la rivière Noire. Les possibilités que cette espèce se propage en aval du cours d'eau, en raison du courant, sont bien réelles. L'Organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) a déposé conjointement avec le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) un projet pour s'attaquer à cette plante dans ce secteur de la rivière Yamaska.

OBJECTIF

Circonscrire les endroits où des châtaignes d'eau ont poussé dans le secteur de la rivière Yamaska et arracher les plants dans les segments les plus affectés.

RÉSULTATS ATTENDUS

Réduire la quantité de châtaigne d'eau dans la rivière Yamaska et inciter les usagers de la rivière à retirer de l'eau les châtaignes qu'ils voient. Le but est également de freiner la propagation de la châtaigne d'eau vers le lac Saint-Pierre dans le fleuve Saint-Laurent.

Résumé de projet

DÉBUT ET DURÉE DU PROJET

Du vendredi 12 juillet au vendredi 23 août 2019
Du lundi 13 juillet au vendredi 21 août 2020

INFORMATION

OBV Yamaska | 450 956-1164

www.obv-yamaska.qc.ca

CQEEE

infos@cqeee.org

RESPONSABLES

Alex Martin, OBV-Yamaska

Hélène Godmaire, CQEEE

AUTRES PARTICIPANTS

Fondation de la faune du Québec (FFQ)

Programme Affluents maritimes du
Regroupement des organismes de bassin
versant du Québec (ROBVQ)

Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques (MELCC)

Ville de Saint-Damase
Ville de Saint-Hyacinthe

MRC des Maskoutains

MÉTHODOLOGIE

ÉVALUER les différents segments de la rivière Yamaska, entre la rampe de mise à l'eau des bateaux à Saint-Damase et le barrage près de l'avenue Bourdages Nord à Saint-Hyacinthe, soit sur une distance de 17,2 km, pour repérer les endroits où des châtaignes se trouvent;

ARRACHER les châtaignes d'eau dans les segments les plus affectés par cette espèce exotique envahissante;

FAIRE DU REPÉRAGE en aval du barrage de l'avenue du Bourdages Nord à Saint-Hyacinthe jusqu'au lac Saint-Pierre pour dans le fleuve Saint-Laurent pour détecter la présence de châtaigne d'eau.